

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 26 septembre 2016

Membres présents : Mr Philippe PETIT, Mr Vincent CROUZIER, Mr Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Marielle SAVROT, Mr Ludovic GRAINCOURT, Mr Jacques LOURY, Mr Michel D'ELIA, Mr Didier SIMONNET, Mme Julie VERNOCHE.

Pouvoir : Mme Marie-José TROUSSEL pour Mr Vincent CROUZIER

Membres absents : Mme Séverine BIONDI, Mme Valérie RENOT, Mr Jean-Marie GARDIEN, Mme Émilie COLAS

La séance démarre à 18 heures 30.

M. Vincent CROUZIER est nommé secrétaire de séance.

### 1) Programme de voirie 2017

La municipalité étudie un projet de rénovation des trottoirs côté habitations et la création d'un parking de l'autre côté route de Beire le Fort. Un devis de l'entreprise Lorin prenant en compte la problématique d'évacuation des eaux pluviales nous est parvenu pour une valeur de 63 298 euros. Si ces travaux ont lieu en 2017, la commune souhaite percevoir des subventions pour l'accompagner dans ce projet. Un dispositif Plan de Soutien Voiries (PSV) a été mis en place par le Conseil Départemental. Ce dispositif nécessite de solliciter le Conseil Départemental avant le 30 septembre de l'année précédente. Les subventions par ce dispositif se font via la DETR et peuvent s'élever à 30% pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire de Collonges les Premières à solliciter les différents organismes pour subventionner ces travaux de voirie.

### 2) Autorisation encaissement chèques Assemblée Nationale

Madame Kheira BOUZIANE, Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription de Côte d'Or, a invité la commune à une visite de l'Assemblée Nationale. Le voyage et la visite se sont bien déroulés le samedi 24 septembre 2016. Les frais de trajet ont été pris en charge par Madame la Député. Néanmoins, les 29 personnes ayant participé ont dû s'acquitter de leur repas pour un montant de 28 euros par chèque à l'ordre du Trésor Public. Il convient d'autoriser le Maire à encaisser ces chèques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire de Collonges les Premières à encaisser ces chèques pour un montant de 812 euros.

### 3) Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) SICECO

Le SICECO demande une délibération concernant la RODP pour les chantiers temporaires pour percevoir puis reverser à la commune.

Compte tenu du manque d'information et de connaissance du décret concerné, le Conseil Municipal décide de ne pas délibérer et éventuellement reporter ce point à une séance ultérieure.

### 4) Soutien candidature Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

L'Association des Maires de France sollicite la commune de Collonges les Premières pour prendre une délibération afin de soutenir la candidature de Paris et la France pour les JO 2024.

Le Conseil Municipal considère que ce point n'est pas l'affaire de la commune et ne prend pas de délibération.

## 5) Divers

Travaux complexe Mairie – Ecole : Tous les éléments du Permis de Construire ont été remis. Les plans du 2<sup>ème</sup> étage ont dû être repris pour autoriser l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite, ce qui diminue la surface des archives. Le Dossier de Consultation des Entreprises doit nous être remis avant fin septembre 2016. Cela a pris du retard compte tenu que le cabinet d'architectes retenu loge dans un bâtiment voisin de l'immeuble ayant explosé à Dijon.

Fibre Optique : Les travaux sont repoussés au 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

Rétrocession parcelles A39 : APRR nous informe de la rétrocession de terrains en bas des ponts d'autoroute.

Nouveau lotissement : Un projet de nouveau lotissement privé de 9 parcelles est en cours derrière la rue des Meix dans le prolongement de la rue des vergers. Celui-ci sera soumis à une étude concernant l'écoulement des eaux pluviales.

Exercice PPMS : Un exercice attentat intrusion a eu lieu à l'école dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité. Les principales pistes d'améliorations relevées concernent l'accès, l'alarme, les téléphones et l'évacuation.

.....

La séance est levée à 20h.